Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 8 (1935)

Heft: 2

Artikel: Maisons de bois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-120085

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNE SALLE
A MANGER

CHAMBRE
COMMUNE

DEUX INTÉRIEURS DES MAISONS DE BOIS QUI VIENNENT D'ÊTRE CONSTRUITES A WINTERTHOUR

VOIR ARTICLE A LA PAGE SUIVANTE

MAISONS

1. Un beau chalet de l'Oberland.

2. Un chalet pastiche dépaysé.

L'article paru dans le fascicule de décembre 1934 nous a valu quelques remarques qui nous obligent à revenir sur cette question. Précisons que c'est au nom de la **tradition** que nous combattons l'introduction du chalet dans nos villes et c'est pour le **bon aspect** de nos quartiers urbains que nous demandons une forme nouvelle de la maison de bois dans nos villes de la Suisse romande.

Dès les temps les plus anciens, les habitations de bois ou celles de pierre ou de brique ont coexistés dans nos régions. En Suisse, l'évolution de la maison de bois s'est poursuivie dans les contrées montagneuses jusqu'à un degré de perfection particulièrement remarquable. Toutefois, l'architecture en est restée essentiellement **rustique** (fig. 1). Dans les cités et les bourgades, par contre, le type des maisons, qu'elles fussent de pierre ou de bois, a pris un caractère nettement citadin, malgré les grandes différences qui se remarquent d'une ville à l'autre.

Ce phénomène d'adaptation est surtout visible, en ce qui concerne la maison de bois, dans les régions septentrionales du continent. Ainsi la figure 3 montre une forme très répandue et d'ailleurs rationnelle de la maison collective urbaine en Suède. A certaines époques, ce désir d'imiter la maison de pierre a provoqué des exagérations comme celles que nous voyons sur la figure 4 : des pilastres Renaissance, en bois, ornent cette façade également toute en bois. Ce dernier cas n'est pas isolé et les exemples en sont même fréquents encore aujourd'hui. Cela démontre évidemment une erreur que nous estimons cependant de beaucoup moins grave que celle d'admettre le faux chalet en pleine ville (voir fig. 2).

Nous disons bien, moins grave pour

3. Maisons urbaines en Suède.

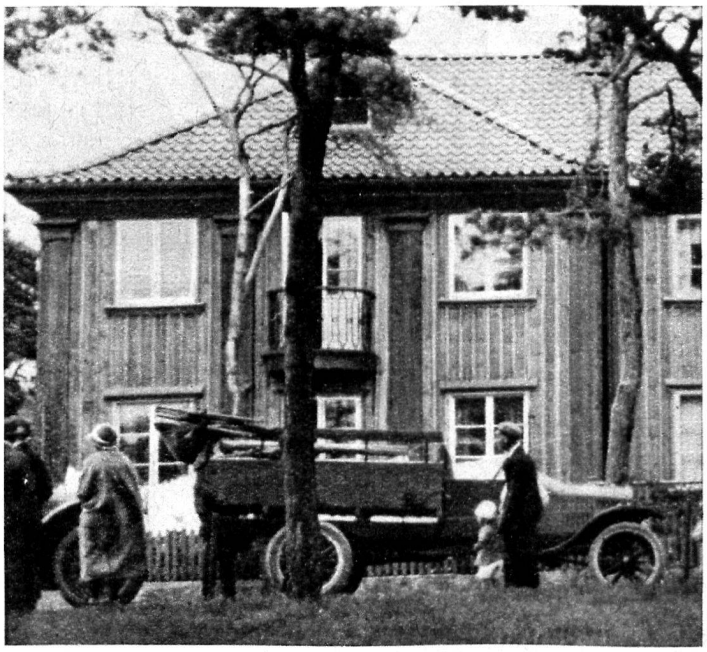

4. Maison de bois avec pilastres.

DE BOIS

l'aspect de la ville parce que, dans le premier cas, les bâtiments de pierre et de bois voisinent sans créer un conflit d'ordre esthétique dans le site où ils sont placés tandis que, dans le second cas, il suffit de quelques chalets pastiches dans un quartier de villas pour donner l'impression désagréable de désordre dans un ensemble qui serait ou convenable ou indifférent. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que la police des constructions exige dans nos villes l'application de prescriptions, en particulier des hauteurs d'étages incompatibles avec l'architecture du chalet de montagne. C'est une des raisons pour lesquelles le chalet de ville, même isolé par la végétation, ne peut avoir un aspect satisfaisant.

Les figures 5 et 6 montrent des exemples de maisons de bois exécutées par l'architecte Scheibler, à Winterthour. La première est recouverte de «tavillons», la seconde de planches jointoyées. Toutes deux se trouvent, avec d'autres, entre des groupes de maisons de pierre et s'adaptent d'une façon parfaitement harmonieuse à cette partie de la ville.

Les deux dernières illustrations nous montrent des projets de maisons modestes en bois, conçues avec une architecture moderne. Ce sont des maquettes primées lors du concours institué l'année passée par la «Lignum» (Association des professionnels du bois) et le «Werkbund» (Association d'industriels et d'artistes) en vue de provoquer un renouveau dans la construction en bois. Ce dernier matériau, produit naturel de notre pays, est d'un prix actuellement très bas, ce qui rend ce genre d'habitations très intéressant au point de vue économique dans certaines régions. Hl.

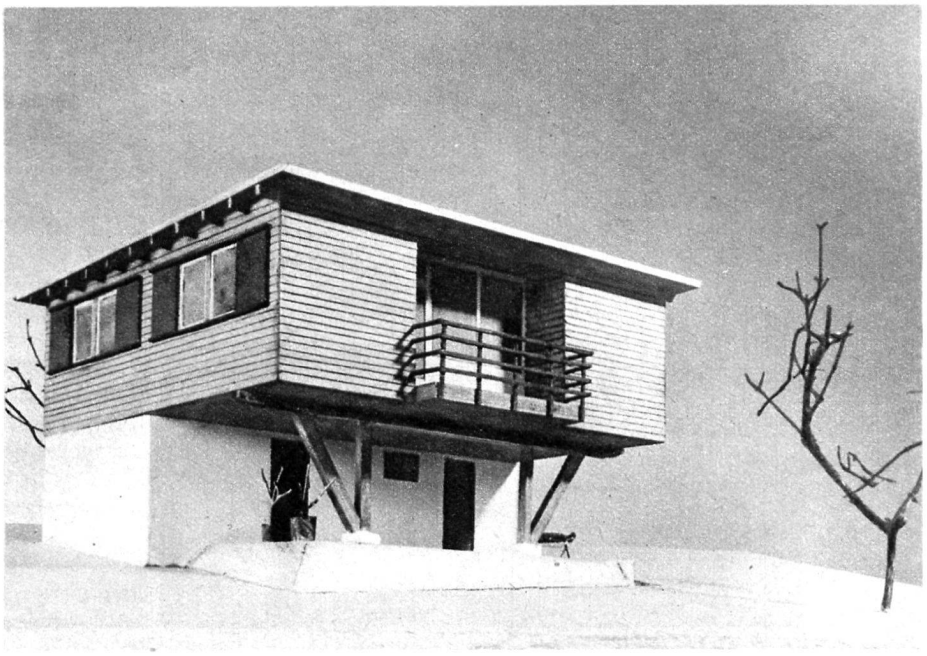

8. Maisonnette de campagne (maquette de concours)

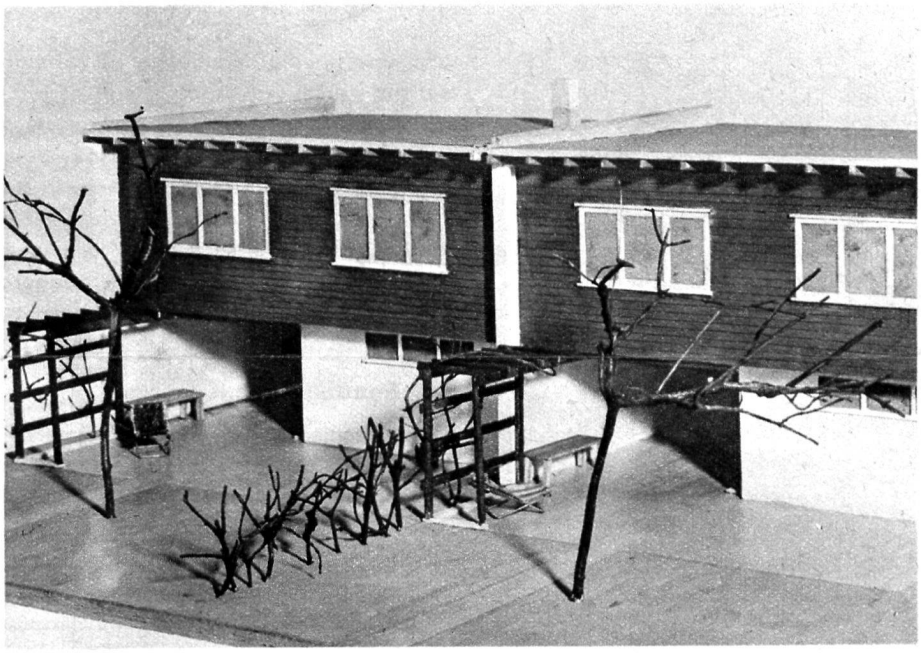

7. Maisons économiques contiguës (maquette de concours)

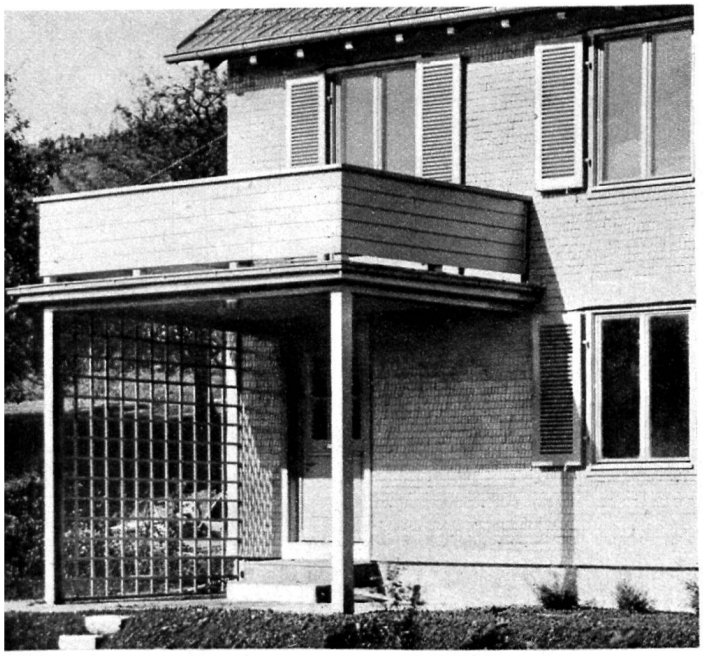

5. Maison couverte de bardeaux, à Winterthour.

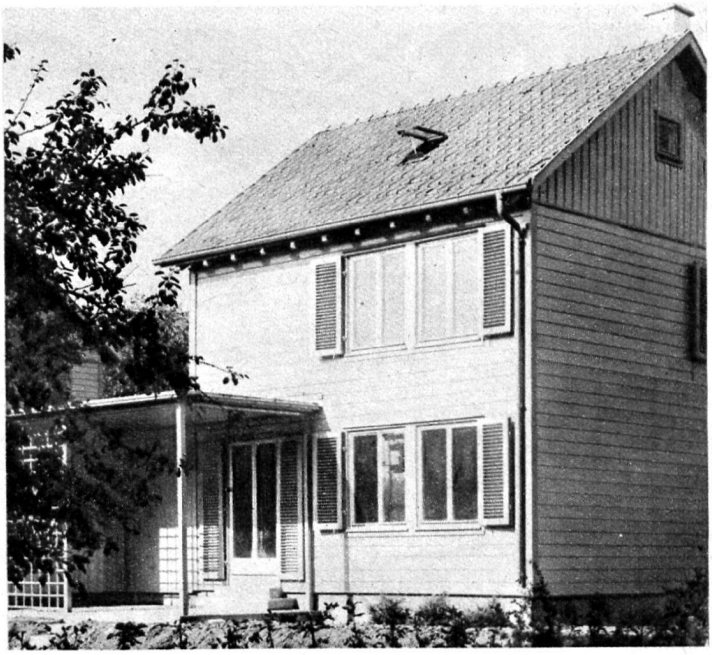

6. Maisons revêtues de lames horizontales, à Winterthour.